

MONCHAUX SUR ECAILLON – INFOS MINUTES



Formation Derniers Secours

Mardi 29 Octobre de 16h à 20h30 à la salle Jean-Claude Puech. Derniers Secours est une formation courte, ouverte à tous et gratuite. Elle a pour but de sensibiliser, d'informer et de guider les participants dans l'accompagnement des derniers moments de vie de leurs proches.

Elle est animée bénévolement par un binôme soignant/non-soignant d'une équipe de soins palliatifs locale. La formation transmet les fondamentaux à travers quatre thèmes : La mort fait partie de la vie, anticiper et se préparer, soulager les souffrances, dire adieu.

Inscription sur derniers.secoursCVDL@gmail.com

Envoyez vos coordonnées, vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.

Plus d'informations sur le site www.derniers-secours.fr.

Participation centres aérés :

Pour 2024, la commune participe aux frais liés aux centres aérés dans les conditions suivantes:

✓ Dans la limite de 20 jours maximum, répartis sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier au 31 décembre 2024,

✓ Pour les enfants de 3 à 15 ans,

✓ En centre aéré et stage de découverte ou sportif.

Le montant de la participation sera reversé aux familles de Monchaux -sur-Écaillon uniquement et sur présentation d'une facture :

✓ Pour les enfants de -6 ans, remboursement dans la limite de 7€ maximum par jour,

✓ Pour les enfants de +6 ans, un remboursement de 12€ maximum par jour.

Pass sport & culture

Une aide financière est accordée aux jeunes Monchalsiens âgés de 4 à 17 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle sur présentation d'un justificatif d'adhésion dans un club de sport ou une association culturelle pour la période du 01 Septembre 2024 au 30 Juin 2025.

Il sera alloué une participation de la commune à hauteur de 50€ par enfant. Le justificatif d'adhésion et le RIB devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du **12**

Novembre 2024 à 8h00. Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur le versement ou le non versement de celle-ci.